



SADC

Société
d'aide au développement
de la collectivité

DE LA HAUTE-GASPÉSIE

**37^e assemblée générale annuelle
de la SADC de la Haute-Gaspésie
Tenue à Hôtel et cie
le 17 juin 2025 à compter de 19h**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Vérification des présences et du quorum
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2024
7. Mot du président, de la présidente par intérim et du directeur général
8. Présentation du rapport annuel
9. Présentation du rapport de l'auditeur et des états financiers au 31 mars 2025
10. Élections au conseil d'administration
11. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2025-2026
12. Présentation des membres du conseil d'administration
13. Clôture de l'assemblée

**37^e assemblée générale annuelle
de la SADC de la Haute-Gaspésie
Tenue à Hôtel et cie
le 17 juin 2025 à compter de 19h**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente par intérim de la société, madame Marie Gratton, souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'Aide au Développement de la Collectivité de la Haute-Gaspésie (ci-après nommée SADC) qui se sont déplacés pour l'occasion. Elle remercie les personnes présentes et rappelle la mission de l'organisation ainsi que ses lignes d'affaires. Elle déclare l'ouverture de l'assemblée à 19h05.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres et administrateurs de la SADC de la Haute-Gaspésie ont été dûment convoqués par un avis de convocation public paru dans le journal En Haute-Gaspésie, le 4 juin 2025, ainsi que par une publication sur les médias sociaux et sur le site internet de la SADC le 2 juin 2025. Ces parutions sont présentées aux membres présents aux fins de vérification.

3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Le quorum étant fixé par règlement aux membres physiquement présents dans ce contexte et aucune contestation n'étant apportée sur la régularité de la réunion, l'assemblée est reconnue légalement constituée.

Les 32 personnes ayant signé le registre des présences sont :

Jean-Louis Arsenault	Gilles Banville	Guy Bernatchez
Louise Boulay	Pascale Caron	Serge Chrétien
Valérie D'Argensio	Michel Dugas	Marie-Hélène Dupuis
Martin Gagné	Daniel Gasse	Claudine Gauthier
Henri Gosselin	Marie Gratton	Karine Labrie-Soucy
Cécile Lacasse	François Larouche	Catherine Marin
Michel Marin	Richard Marin	Paule Ménard-Pelletier
Estée Mercier	Sonia Milette	Chantal Pellerin
Audrée-Jade Pelletier	Simon Pelletier	Jocelyne Poitras
Pierre Roger	Marcel Savard	Nathalie Sirois
Guillaume Thibault	Olivier Thibault	

4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Aux termes des règlements généraux, la présidente par intérim de l'organisation peut présider la présente assemblée, ce que cette dernière accepte de faire.

De même, les règlements généraux stipulent que le secrétaire de la société ou le secrétaire adjoint agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le secrétaire de la société, monsieur Gilles Banville se désiste et suggère madame Audrée-Jade Pelletier à titre de secrétaire d'assemblée.

AGA25-06-01 Il est proposé par monsieur Gilles Banville et appuyé par madame Nathalie Sirois que madame Audrée-Jade Pelletier agisse comme secrétaire d'assemblée. Madame Pelletier accepte ce rôle. Aucune autre proposition n'étant faite à ce sujet, la présidente intérimaire la déclare élue secrétaire de la présente assemblée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente par intérim de la société, madame Marie Gratton, fait la lecture du projet d'ordre du jour.

AGA25-06-02 Il est proposé par monsieur Guy Bernatchez, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 JUIN 2024

L'avis de convocation de la présente assemblée avisait les membres que le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2024 était partagé sur le site web de l'organisation. Puisque les documents ont été partagés au préalable sur le site internet de la SADC, madame Jocelyne Poitras propose à l'assemblée une motion de dispense de lecture. La motion est accordée.

AGA25-06-03 Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la 36^e assemblée générale annuelle, tenue à la Salle du Club des 50 ans et + des Monts soit adopté tel que proposé.

7. MOT DU PRÉSIDENT, DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente par intérim laisse la parole au président et au directeur général afin de présenter en résumé le **Mot du président, de la présidente par intérim et du directeur général** qui figure aux pages 4 et 5 du rapport annuel 2024-2025 de la société.

M. Pierre Roger débute en mentionnant que l'exercice 2024-2025 fut la première année de la nouvelle entente avec Développement Économique Canada couvrant la période 2024-2029, qui fut renouvelée en début d'exercice. Il évoque que des changements figurent dans la présente entente et souligne que de nouvelles avenues sont discutées actuellement et apparaîtront probablement dans le renouvellement de la prochaine entente 2029-2034. Parmi celles-ci, il mentionne le changement de modèle d'affaires, la mutualisation des ressources, les contraintes budgétaires ainsi que la révision de la couverture territoriale. Il poursuit en mentionnant les défis auxquels la région doit faire face et soulève le manque de cohésion gouvernementale, qui impacte le développement économique du territoire.

M. Roger explique ensuite qu'avec une nouvelle entente, l'organisation a procédé à un exercice de planification stratégique quinquennale en collaboration avec M. Gaétan Lelièvre et sa firme LCDR. Au niveau des investissements, il affirme que l'organisation a connu une baisse dans la dernière année, toutefois, la situation avec les États-Unis sera à notre avantage et que la saison touristique s'avère bénéfique pour la région. Il termine en soulignant le travail de l'ensemble des administrateurs et des employés et remercie les entrepreneurs pour leur confiance.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Monsieur Marin débute la présentation du rapport annuel 2024-2025 en expliquant que le phare de La Martre a été sélectionné pour figurer à la page couverture afin de faire référence à la SADC qui se veut un point de repère pour les entrepreneurs de la région. Il mentionne également que le rapport annuel 2024-2025 est axé davantage sur l'humain, ce qui diffère des dernières années où l'accent avait été mis sur la beauté des paysages du territoire. Il présente les changements apportés à la mission, vision et aux valeurs de l'organisation. Il fait un survol de l'aspect territorial et démographique ainsi que les orientations stratégiques 2025-2030. Il explique qu'en raison du retard de livraison, une entente a été prise avec DEC pour prolonger d'un an la durée de la planification stratégique précédente, ce qui cause le décalage (2025-2030 au lieu de 2024-2029).

À la page 8 et 9, le directeur fait un survol du mandat confié à M. Gaétan Lelièvre pour l'exercice de planification stratégique et soulève quelques enjeux auxquels l'organisation doit faire face. Il poursuit avec la méthodologie et la chronologie des activités qui ont eu lieu afin de livrer la nouvelle planification stratégique 25-30. Il poursuit avec les résultats en page 10, qui s'élève à 845 504 \$ en 2024-2025, soit de 737 800 \$ au niveau du financement, 4 500 \$ en aide technique et 103 204 \$ en développement local. En page 11, il présente quelques interventions au niveau du volet développement local qui fut réalisées en cours d'année ainsi que les retombées pour la région.

Comme les états financiers seront présentés plus tard, le directeur se dirige en page 14 pour poursuivre au niveau du financement avec les résultats du fonds d'investissement régulier qui s'élèvent à 486 800 \$. Il présente les sources de revenus provenant des autres partenaires s'attardant sur « Autres revenus » qui s'élèvent à 1.47M\$. Une question fut posée dans la salle afin d'avoir plus de détail sur la provenance de ces fonds. Afin de conserver la confidentialité, monsieur Marin explique qu'il s'agit d'une combinaison de financement issu de la MRC et de financement inhabituel que, si celui-ci était isolé dans le graphique, permettrait de venir identifier l'entreprise en question ainsi que le montant reçu via cette source de financement « Autres ». Il termine en spécifiant qu'il s'agit d'un montant d'assurance afin de tout de même demeurer transparent tout en conservant la confidentialité du dossier. Il présente ensuite le détail des coûts de projet ainsi qu'avec la présentation en page 15 de ces mêmes graphiques, mais pour le fonds Stratégie jeunesse, qui présente des investissements totaux de 151 000 \$ en 2024-2025. M. Marin poursuit la présentation du volet financement en page 16 et 17 avec quelques statistiques des fonds ainsi que le rendement des fonds au 31 mars 2025, qui poursuit sa croissance avec un rendement de 121% au FI et 41% au SJ. Il précise que le moratoire sur les intérêts de 24 mois du fonds jeunesse contribue à ralentir la croissance comparativement au fonds régulier.

En page 18, le directeur poursuit avec la présentation de la relève entrepreneuriale et des sommes investis dans ces projets, qui totalisent 202 800 \$ sur les 737 800 \$ en 2024-2025. Il fait la promotion des nouveaux fonds dédiés en page 19, soit Stratégie Transfert, Stratégie Numérique et Stratégie Verte et profite de l'assemblée pour résumer les modalités de ce financement.

À la page 20, il précise qu'en plus des sommes investis dans le volet développement économique local, soit 103 204\$, l'organisation consacre beaucoup d'heures et fait référence à l'arrivée de madame Claudine Gauthier, agente de maximisation économique qui permet d'offrir plus de temps aux promoteurs qui souhaitent bénéficier d'accompagnement pour mener à terme leur projet de développement ou d'entreprise.

Finalement, M. Marin présente les membres du conseil d'administration et leur adresse de sincères remerciements pour leur engagement, leur disponibilité et les heures investies de façon bénévole au cours de la dernière année. Il profite également de l'occasion pour souligner l'excellent travail des permanents qui ont contribué aux résultats présentés.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2025

Le rapport de l'auditeur ainsi que les états financiers audités au 31 mars 2025 sont présentés et expliqués par Mme Sonia Millette. Elle souligne que ces derniers ont été adoptés la veille par le conseil d'administration et valide la compréhension générale auprès des personnes présentes tout en s'assurant qu'aucune question ou interrogation ne subsistent.

10. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Madame Gratton explique qu'aux termes des règlements généraux, et à moins d'une proposition à l'effet contraire, le président / présidente par intérim de la corporation agit à titre de président d'élections lorsqu'il n'est pas lui-même en élections, ou à défaut la vice-présidente. Mme Gratton, n'étant pas en élection accepte d'être présidente d'élections.

Aussi, aux termes des règlements généraux, le secrétaire de la société, lorsqu'il n'est pas en élections ou à défaut le secrétaire adjoint, agit à titre de secrétaire d'élections. M. Banville accepte d'être secrétaire d'élections.

La présidente d'élections rappelle les modalités d'élections au conseil d'administration et mentionne le nom des administrateurs qui ne sont pas sortants de charge soit : messieurs Dann Normand, Pierre Roger et Gilles Banville et madame Marie Gratton. La présidente d'élections identifie ensuite les candidats et candidates dont l'avis a valablement été donné, comme décrit à l'article 5.03.1 des règlements généraux de la corporation. Il s'agit des candidatures de mesdames Chantal Pellerin, Valérie D'Argensio et Jocelyne Poitras ainsi que messieurs Arnaud Bernier et Marcel Savard.

Devant cinq postes à combler et cinq candidatures reçues en bonne et due forme, tous les candidats sont présumés élus. La présidente d'élections félicite les candidats et déclare donc officiellement élus madame Chantal Pellerin, Jocelyne Poitras et Valérie D'Argensio ainsi que messieurs Arnaud Bernier et Marcel Savard comblant ainsi les cinq postes en élection pour l'année 2025-2026.

11. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026

Madame Gratton explique que les états financiers doivent être audités par une firme reconnue chaque année. Monsieur Marin rappelle que la firme MNP avait été nommée lors de l'assemblée générale annuelle de l'an dernier pour la vérification des livres et des états financiers jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2029. Afin d'afficher une transparence et la légitimité de la présente assemblée, le renouvellement de cette nomination est demandé.

AGA25-06-04 Il est proposé par madame Valérie D'Argensio, dûment appuyé et résolu à l'unanimité, la nomination de la firme MNP pour la vérification comptable annuelle de l'organisme pour l'exercice financier 2025-2026.

12. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Gratton présente de façon officielle les administrateurs formant le conseil d'administration de la SADC de la Haute-Gaspésie :

Arnaud Bernier	Analyste en ingénierie, en environnement	Sainte-Anne-des-Monts
Chantal Pellerin	Avocate, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Dann Normand	Directeur d'usine, secteur des pêches	Mont-Louis
Gilles Banville	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Jocelyne Poitras	Retraîtée, secteur de l'éducation	Mont-Louis
Marcel Savard	Retraité, homme d'affaires	Sainte-Anne-des-Monts
Marie Gratton	Retraîtée, secteur de la justice et municipal	Cap-Chat
Pierre Roger	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Valérie D'Argensio	Technicienne, secteur public	Sainte-Anne-des-Monts

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente intérimaire remercie les membres présents pour leur participation et les invite à demeurer pour la conférence avec M. Michel Dugas qui suit immédiatement après la clôture de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour étant tous traités, il est proposé de lever la séance.

AGA25-06-05 Il est proposé par monsieur Michel Marin, appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h56.

Marie Gratton, présidente d'assemblée

Audrée-Jade Pelletier, secrétaire d'assemblée